

janvier 2016

www.fmreview.org/fr/destination-europe

La perspective d'un garde-côte : renforcer la migration par des voies légales

Konstantinos Karagatsos

Étant donné que nous ne pouvons pas toujours porter secours aux réfugiés ou aux migrants économiques en danger aux frontières maritimes de l'UE, il est nécessaire de multiplier les efforts pour renforcer les moyens légaux de migrer en Europe et d'empêcher l'exploitation des réfugiés et des migrants par des réseaux criminels organisés.

Déjà en 1994, alors que je venais d'être nommé officier des garde-côtes helléniques, nous avions affaire aussi bien à des réfugiés que des migrants économiques sur l'île de Lesbos, qui se situe seulement à 10 milles nautiques des côtes turques. À cette époque, ces flux migratoires mixtes étaient composés en grande majorité de migrants économiques mais on y trouvait également des réfugiés en moins grand nombre. Plus récemment, le nombre de réfugiés se rendant en Europe a fortement augmenté, si bien qu'ils représentent désormais la majorité de ces flux migratoires mixtes.

Aujourd'hui, le véritable problème pour l'Europe n'est pas la migration, un phénomène qui se déroule depuis de nombreuses années et auquel on ne peut mettre fin, mais plutôt la migration illégale. En Europe, l'espace Schengen constitue une zone de liberté de mouvement, de sécurité et de justice pour les citoyens européens et les autres ressortissants qui s'y rendent de manière légale. Mais d'autres ressortissants de pays tiers bénéficient de l'assistance de réseaux criminels organisés pour pénétrer de

manière illégale dans la zone Schengen, ces réseaux n'étant pas basés en Europe mais dans les pays d'origine des migrants. Alors que nous ne pouvons pas rendre légale la migration illégale, nous pourrions toutefois renforcer les possibilités de migrer par des voies légales, afin de mettre en place une migration réglementée.

Une solution juridique

Je travaille comme professionnel sur la question de la migration et des frontières maritimes depuis 22 ans, et j'ai été en contact avec des réfugiés et des migrants économiques sur la « ligne de front » ; j'ai occupé le poste de directeur du Directorate de la protection des frontières maritimes du Ministère grec des affaires maritimes ; j'ai aussi travaillé comme analyste opérationnel pour Frontex ; et je suis témoin des problèmes liés à la migration en Europe depuis plusieurs décennies. J'ai une proposition à faire pour résoudre ce problème : isoler les réfugiés et les migrants économiques des réseaux criminels organisés en mettant en place des procédures de demande d'asile (pour les réfugiés) et de permis de



UNHCR/A. D'Amato

Après avoir été secourues de l'embarcation surpeuplée d'un passeur, quelque 186 personnes venues du Nigéria, du Pakistan, du Népal, d'Éthiopie, du Soudan, de Malaisie et de Syrie sont transférées sur un navire italien dans le cadre de l'opération Mare Nostrum, en mars 2014.

résidence (pour les migrants économiques) dans les ambassades de l'UE de certains pays tiers.

À première vue, cela pourrait paraître délicat et il est possible que des risques et des défis imprévus surviennent au moment de la mise en œuvre, par exemple la difficulté de décider qui est un réfugié et qui est un migrant économique. Mais nous avons déjà de telles procédures en place en UE, grâce à l'aide d'évaluateurs, d'analystes, d'interprètes et ainsi de suite. Il faudrait bien sûr mettre en place les infrastructures et les procédures nécessaires dans les ambassades, de même que le personnel disposant d'une expérience adaptée à cette tâche.

Au vu de la crainte qu'une telle politique puisse créer un « facteur d'attraction » pour un nombre bien plus élevé de réfugiés et de migrants économiques qui souhaiteraient venir en Europe, il serait nécessaire de définir certains critères, tels que ceux énoncés dans l'Agenda européen en matière de migration 2015.¹ Bien sûr, des difficultés devront être surmontées mais les migrants, de quelque catégorie qu'ils soient, se rendent de toute façon en Europe de manière illégale par milliers, risquant parfois leur vie en mer et de se faire exploiter par les réseaux criminels organisés afin d'atteindre leur destination.

Cependant, si un réfugié pouvait se rendre dans l'ambassade d'un État européen près de chez lui et y déposer une demande d'asile, et si cette demande était acceptée, alors il aurait la possibilité d'être transféré légalement jusqu'à cet État européen. De cette manière, le réfugié

éviterait les risques d'un voyage jusqu'en Europe, ne serait pas exploité par des réseaux criminels à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Europe et ne risquerait pas sa vie en mer Méditerranée ou en franchissant les frontières terrestres.

À l'heure actuelle, les réfugiés constituent la principale priorité de l'Europe. Néanmoins, la même politique (le renforcement des voies migratoires légales) pourrait être appliquée aux migrants économiques, mais avec une différence fondamentale, c'est-à-dire le renforcement du mécanisme de retour européen pour les migrants dont le visa a expiré ou qui sont entrés en UE de manière illégale. Une telle action ne devrait pas donner l'impression que l'Europe « ferme ses portes » aux migrants économiques mais plutôt envoyer le message que la migration doit également être réglementée pour les migrants économiques, de manière à ce qu'ils puissent profiter des privilèges liés à la liberté, la sécurité et la justice, au même titre que les Européens.

Cette politique ne peut pas donner de résultats immédiats ; les choses prendront du temps. Toutefois, jusqu'à ce jour, le recours exclusif à des mesures répressives et à l'application de la loi n'a aucunement résolu le problème de la migration, et l'on ne peut pas s'attendre à ce qu'il y parvienne.

Konstantinos Karagatsos kkaragatsos@yahoo.com
Contre-amiral des garde-côtes helléniques (à la retraite) et membre associé de l'Organisation internationale des frontières (World Border Organization, BORDERPOL) www.borderpol.org

1. <http://tinyurl.com/EuropeanAgendaMigration>